



Versez le solde de votre **taxe
d'apprentissage** à Agria Grand Est

Pour favoriser l'attractivité des **métiers** de l'**agroalimentaire**
et l'émergence de **nouveaux talents** au sein de vos entreprises

Taxe d'apprentissage

Versez votre taxe d'apprentissage à Agria Grand Est.

Pour **représenter** le **secteur agroalimentaire** sur les salons emploi et formation, communiquer avec des jeunes en orientation, leur ouvrir des perspectives et leur faire découvrir notre filière, nos produits et nos métiers.

Pour **organiser** des visites d'entreprises agroalimentaires à destination des demandeurs d'emploi, des interventions en classe, développer la professionnalisation des enseignants et des conseillers d'orientation.

Pour **collaborer** avec les partenaires formation afin d'ajuster les contenus à vos besoins en connaissances et compétences.

Pour **mettre en lien** les compétences disponibles et vos besoins en recrutement.

Depuis 2020, les entreprises doivent verser le solde de la taxe d'apprentissage (**13%**) directement à l'établissement de leur choix.

LA COLLECTE

Taxe d'apprentissage
0.68%
de la masse salariale brute 2022
(hors Alsace et Moselle)



QUOTA

87% de la taxe versés à l'Opco de branche bénéficiaires : CFA

SOLDE DE LA TAXE

13% versés directement aux établissements choisis
Du 1^{er} avril au 7 septembre 2023

LES ÉTAPES

1. Calcul de sa masse salariale 2022 pour déterminer les 13% (solde de la taxe d'apprentissage)
2. Vérification de la présence des établissements et formations sur les listes préfectorales
3. Verser le montant directement à l'établissement choisi en vous connectant à  NET-ENTREPRISES-FR et en vous rendant sur la plateforme  SOLTéA
4. L'établissement adresse à l'entreprise un reçu avec le montant et la date de versement

Pour verser votre taxe d'apprentissage à Agria Grand Est, connectez vous à « [Net-entreprises](#) » et rendez-vous sur la plateforme « [Soltéa](#) » puis sélectionnez « **Agria Grand Est** » parmi les choix.



Pour tout renseignement :
Agria Grand Est | www.iaa-lorraine.fr
Pauline GUYOT | 06.17.40.30.04
pauline.guyot@iaa-lorraine.fr

